

Finances provinciales 1961

Roland Parenteau

Volume 37, Number 1, April–June 1961

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1001616ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1001616ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (print)

1710-3991 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Parenteau, R. (1961). Finances provinciales 1961. *L'Actualité économique*, 37(1), 155–168. <https://doi.org/10.7202/1001616ar>

l'empêcherait de pratiquer le réescompte en même temps. C'est autour de la pratique du réescompte et de ses modalités d'application qu'il faudrait réfléchir ensuite, si l'on veut permettre à la Banque du Canada d'exercer un certain contrôle aussi sur la qualité des crédits consentis par les banques.

Quant aux grandes politiques inflationnistes d'urgence, le gouvernement s'en chargerait sans obliger les banquiers à prendre des responsabilités qui ne sont pas leurs. On lui demanderait cependant d'en prendre officiellement la responsabilité et d'affronter le Parlement pour qu'elles soient débattues en public à chaque instance. Les institutions bancaires régulières n'auraient alors qu'à s'incliner, mais sans en être dérangées dans leur fonction normale.

Cette mise à l'ordre des institutions après la mise à l'ordre dans les concepts, me paraît indispensable si nous voulons vraiment exercer sur l'inflation une action nette, intelligente et aussi efficace que le permettront les éléments de la conjoncture économique et politique.

François-Albert ANGERS

Finances provinciales 1961 Avec le changement de régime que le Québec a connu en juin 1960, il fallait s'attendre à des modifications profondes dans les finances publiques de la Province. Ce qui est le plus apparent, c'est évidemment l'accroissement énorme des dépenses, sans hausse correspondante des recettes, et le recours systématique à l'emprunt pour financer une partie appréciable des dépenses publiques. Nous avons nous-même, dans le passé, tellement reproché au gouvernement provincial de réaliser l'équilibre budgétaire à tout prix (avec l'exception périodique cependant des années d'élection) que nous ne saurions lui faire grief de la nouvelle orientation.

À part les données purement financières cependant, que nous commenterons plus loin, il est survenu à Québec depuis quelques mois des modifications administratives très importantes qui sont de nature à mettre un peu plus d'ordre dans les finances publiques, et à diminuer l'arbitraire gouvernemental dans le choix des dépenses, et en particulier dans la distribution des subventions. Ces réformes se sont manifestées de diverses façons.

D'abord, plusieurs nouveaux ministères sont apparus: Revenu, Affaires fédérales-provinciales, Affaires culturelles, Richesses naturelles, Famille et Bien-Être social, plusieurs autres ont vu leurs responsabilités s'élargir, ce qui a nécessité des transferts parfois considérables de juridictions. On a ainsi fait disparaître en bonne partie l'illogisme qui existait antérieurement selon lequel les diverses responsabilités étaient réparties entre ministères, de façon parfois fort saugrenue et selon les caprices de certains ministres ou du Premier Ministre. Toute trace de cela n'est pas disparue, mais la situation s'est passablement améliorée.

Ainsi, tout ce qui regarde l'enseignement passe graduellement au ministère de la Jeunesse, soit directement, soit par le truchement du Département de l'Instruction Publique, qui constitue (pour combien de temps encore, c'est difficile à dire) une administration semi-autonome. On a de même réuni en un seul ministère, dit des richesses naturelles, l'administration des ressources minières et des ressources hydrauliques. Mais une fois lancé dans cette voie, pourquoi n'a-t-on pas joint les forêts, du moins celles qui appartiennent à la Couronne, laissant les autres sous la juridiction du ministère de l'Agriculture? Ce qui est important ici, ce n'est pas tellement l'administration des lois, des régimes de concession, qui peut être faite par des organismes différents, mais la politique même d'exploitation des ressources naturelles: celle-ci devrait être concentrée au même ministère. On a aussi réuni en un même ministère les dépenses de caractère social, ce qui est une fort bonne chose. Quant aux dépenses à caractère culturel, on ne sait pas trop à quelle enseigne elles logeront exactement, en dépit de la formation du ministère dit «des affaires culturelles». Car, il existe aussi un ministère de la Jeunesse qui semblait avoir l'ambition de grouper tout ce qui avait un aspect culturel. Quant au ministère des Affaires fédérales-provinciales, on ne voit pas bien, du point de vue administratif, la nécessité de créer un nouvel organisme, quelle que soit l'opinion qu'on ait sur la nécessité de meilleures relations entre Ottawa et Québec.

Quoi qu'il en soit, ce travail de réorganisation, déjà amorcé, est loin d'être terminé. On sait que certains ministères importants, comme l'Agriculture, les Terres et Forêts, la Santé ont besoin de profondes réformes. Tous les réaménagements à effectuer

cependant ne doivent pas détourner le gouvernement d'un objectif primordial, qui est une meilleure coordination des politiques relevant de divers ministères. Ce manque de relations organiques constitue à l'heure actuelle, avec la pénurie criante de fonctionnaires compétents, l'obstacle le plus grave à l'établissement de politiques économiques, sociales et culturelles cohérentes et vraiment progressives. Il existe d'ailleurs plusieurs moyens d'y parvenir: on pourrait prévoir, par exemple, deux sortes de ministères: certains qui seraient de pures administrations, (v.g. Revenu, Travail, Pêcheries, Procureur-Général, etc.) chargées de voir à l'application des lois, à la distribution de subventions et d'autres (Économie, Santé, Bien-Être Social, Richesses naturelles, Finance, Voie publique, etc.) qui seraient chargés de l'établissement de la politique, avec l'aide de services de recherches compétents. Une autre formule consisterait à créer des organismes interministériels permanents présidés par un ministre et qui assureraient la coordination des politiques.

On a abondamment parlé, depuis quelque temps, de politique de développement régional. Si l'on veut s'engager dans cette voie de façon vraiment constructive, il faudra coordonner à l'égard de la région que l'on veut favoriser l'action de tous les services gouvernementaux concernés. Et cela veut dire à peu près tous les ministères: Richesses naturelles, Terres et Forêts, Agriculture, Bien-Être social, Santé, Voirie, Travaux publics, Travail, etc. Jusqu'à maintenant, ces diverses administrations, souvent jalouses de leurs prérogatives, ont travaillé la plupart du temps de façon tout à fait isolée, n'entretenant entre elles que les relations strictement indispensables.

Une deuxième réforme, moins apparente celle-là, vise à assurer un meilleur contrôle des dépenses, en réduisant l'arbitraire des ministres, chacun pour son ministère, et même celui du chef du gouvernement. On a, en effet, créé un Conseil de la Trésorerie, sur le modèle, semble-t-il, du Conseil du Trésor fédéral. Il s'agit d'une sorte de comité interministériel, ou plus exactement, d'un comité du cabinet, composé de cinq ministres, avec le ministre des Finances comme président. Ce comité sera chargé de surveiller de près la préparation du budget, l'exécution des dépenses gouvernementales, les nominations de fonctionnaires ainsi que leur rémunération, etc.

L'action de ce Conseil sera complétée par la nomination d'un «contrôleur de la Trésorerie», haut fonctionnaire possédant des représentants dans tous les ministères, et chargé de surveiller les dépenses des divers organismes gouvernementaux, de façon à s'assurer qu'elles soient toujours faites en vertu de crédits budgétaires et que l'état de l'encaisse justifie les paiements effectués. C'est un poste un peu analogue à celui de contrôleur interne dans une entreprise. Encore ici, il s'agit d'une institution existant, depuis 1931, à Ottawa, et qui aurait donné de bons résultats. De telles initiatives offrent l'avantage politique indéniable de protéger les hommes politiques contre leurs propres faiblesses ou contre des pressions extérieures trop insistantes. Mais, elles ont en revanche l'inconvénient de compliquer davantage la procédure administrative et de soumettre beaucoup de décisions urgentes à des délais souvent injustifiables.

Une dernière réforme, liée à la précédente, et qui s'est manifestée par le vote du bill 32, intitulé «Loi pour assurer le contrôle budgétaire de certaines dépenses», amène la disparition de la plus grande partie des crédits statutaires, ce qui signifie que la plupart des postes de dépenses des divers ministères seront désormais soumis au vote annuel des députés, et par conséquent à leur critique préalable. Nous avons souvent signalé dans le passé, les abus qui s'étaient aggravés progressivement, du fait d'un recours de plus en plus poussé à des autorisations statutaires de dépenses, à des fonds spéciaux jouissant de revenus propres, ce qui avait pour effet d'élargir sans cesse l'écart entre le total des dépenses prévues et des dépenses réellement effectuées. La technique utilisée était simple: on commençait par sous-évaluer les recettes et par prévoir des dépenses à peu près équivalentes, ce qui avait l'avantage de ménager à ce stade un certain équilibre entre recettes et déboursés. Mais au cours de l'exercice financier, on profitait largement de la latitude offerte par les crédits permanents et les fonds spéciaux créés pour des fins très précises, pour dépenser fort au delà de ce qui avait été prévu dans le budget. Et on pouvait y arriver d'autant plus facilement que les recettes se révélaient toujours beaucoup plus importantes que prévu.

La nouvelle législation procède à l'amendement d'une centaine d'articles de lois diverses, pour remplacer des autorisations statu-

COMMENTAIRES

taires par des formules consacrées du genre de celle-ci: «les sommes requises pour l'application de la présente loi sont payées sur des deniers votés annuellement, à cette fin, par la Législature». C'est ainsi, que disparaissent le fonds d'éducation, le fonds de l'assistance publique, le fonds du système routier, le fonds du curateur public, le fonds des écoles élémentaires, etc. Les taxes antérieurement affectées à certains fonds spécifiques sont désormais versées au fonds du revenu consolidé.

Le résultat de toute cette réorganisation financière, c'est que dans le budget de 1961-62, sur 793 millions de dollars de dépenses totales, seulement 8 p.c., soit 63 millions de dollars, sont autorisées par statut. Et encore, de ce montant, 25 millions de dollars seront dépensés au titre de la dette publique. Le contraste est frappant avec la situation qui prévalait auparavant et dont on peut trouver un dernier échantillon dans les *Comptes Publics* de 1960. Voici comment se répartissaient à cet égard les dépenses pour l'année 1959-60:

Budget principal:

Crédits annuels	320 millions de dollars	52.8 p.c.
Crédits permanents	165	" " " "	27.4 "
Fonds d'éducation	42	" " " "	7.0 "
Impôt sur le revenu	39	" " " "	6.4 "
Fonds du système routier	15	" " " "	2.6 "
			96.0 "

Budgets supplémentaires et mandats spéciaux

	24	" " " "	4.0 "
	605	" " " "	100.0 "

Signalons que le gouvernement avait dépensé cette année-là 59 millions de dollars de plus que prévu au budget principal, y compris toutes les autorisations statutaires. Espérons que de tels excès seront désormais supprimés grâce à la nouvelle loi.

Ajoutons une dernière remarque concernant les réformes fondamentales, qui concerne la teneur du discours du budget lui-même. Auparavant, on nous servait un document parfaitement insignifiant, difficilement utilisable parce que trop apologétique

et trop sommaire. Cette année, au contraire, nous avons un document de près d'une centaine de pages qui, sauf dans les toutes premières pages, met de côté les considérations partisans pour nous donner un exposé objectif à la fois de la situation économique de la province de Québec et de la situation financière du gouvernement. Souhaitons qu'à l'avenir les discours du budget continueront d'être aussi prodigues de renseignements.

* * *

Que dire des résultats financiers de l'année qui s'est terminée le 31 mars 1961? Année de transition, puisqu'elle a débuté sous l'ancien régime (à un moment, cependant, où déjà d'importants bouleversements s'amorçaient) pour se terminer avec le nouveau. Sur le plan financier, c'est une année qui de toute façon nous aurait réservé des surprises même sans changement de gouvernement; selon une tradition déjà solidement ancrée, en effet, au cours des années d'élections, les prévisions budgétaires ne donnaient qu'une pâle idée des dépenses qui seraient éventuellement effectuées.

À ce facteur s'en sont ajoutés deux autres: le fait que les prévisions aient été présentées à une date particulièrement hâtive (10 décembre 1959), au tout début de la session, c'est-à-dire avant le vote de certaines lois qui devaient entraîner des dépenses considérables pour le gouvernement, en matière d'éducation en particulier. En second lieu, il était normal de prévoir qu'une partie au moins du programme politique présenté à l'électorat par le nouveau gouvernement serait réalisée dès la première session. Le résultat de ces influences convergentes fut l'addition au budget initial déjà considérable de 617 millions de dollars d'un premier budget supplémentaire de 144 millions de dollars et de deux autres budgets supplémentaires moins importants. Au total, les sommes mises à la disposition du gouvernement pour l'année 1960-61 ont été de 778 millions de dollars, sans compter les 7.3 millions de dollars pour le compte du boulevard Métropolitain¹. Les princi-

1. *La Presse*, 23 mars 1961.

COMMENTAIRES

Tableau I

Recettes de l'État provincial du Québec pour les années 1956-57 à 1961-62¹

(en milliers de dollars)

	1956-57	1957-58	1958-59	1959-60	Estimé 1960-61	Différence 1961 sur 1960	Budget 1961-62
Recettes fiscales:							
<i>Impôts sur la fortune et sur le revenu</i>							
Impôts sur la fortune et sur le revenu	154,961	163,404	179,356	192,796	205,243	+ 12,447	248,100
Droits de succession	35,373	20,637	22,270	22,496	23,000	+ 504	23,500
Capital des compagnies	19,882	21,369	25,313	26,293	24,443	- 1,850	28,000
Profits des compagnies	63,347	80,104	84,001	89,563	98,300	+ 8,747	118,500
Revenu des particuliers	36,359	41,294	47,772	54,454	59,500	+ 5,046	77,500
<i>Impôts sur les transactions</i>							
Essence	164,067	175,593	184,269	194,771	206,325	+ 9,421	213,395
Tabac	78,051	84,744	88,788	93,019	101,300	+ 7,081	106,000
Ventes	15,130	16,121	18,198	19,061	19,800	+ 739	20,300
Transferts de valeurs	56,704	59,578	61,670	67,229	68,000	+ 771	67,500
Repas	1,706	1,420	1,410	1,490	1,050	- 440	1,200
Divertissements	5,166	5,717	5,805	6,429	6,775	+ 346	8,500
Courses	2,750	2,714	2,277	2,133	2,180	+ 47	2,175
Boissons alcooliques	2,661	3,431	4,142	4,063	5,220	+ 267	5,720
	1,839	1,919	1,979	1,990	2,000	+ 10	2,000
<i>Permis et droits</i>							
Licences d'automobiles et permis de conduire	43,382	46,594	47,424	50,795	53,730	+ 2,935	56,700
Boissons alcooliques	30,561	33,513	35,505	37,987	40,550	+ 2,563	43,500
Licences d'hôtels, de restaurants	11,424	11,604	11,293	12,134	12,500	+ 366	12,500
	582	601	620	674	680	+ 6	700
<i>Autres recettes fiscales</i>							
	815	876	727	912	972	+ 60	1,055
Recettes non fiscales:							
<i>Revenus domaniaux</i>							
Terres et forêts	35,922	32,941	30,045	32,227	39,612	+ 7,385	42,346
Mines	19,584	15,500	14,079	15,842	16,860	+ 1,018	18,222
Ressources hydrauliques	7,462	8,017	5,392	4,025	6,265	+ 1,640	6,450
Autres	7,227	7,625	8,399	8,878	13,727 ¹⁰	+ 4,849	14,762
	1,649	1,799	2,175	2,882	2,760	- 122	2,912
<i>Entreprises étatisées</i>							
Commission des liqueurs	31,127	33,318	34,460	36,465	32,750	- 3,715	37,000
Hydro-Québec	28,327	30,518	31,660	33,665	32,750	- 915	37,000
Autres recettes	2,800	2,800	2,800	2,800			
<i>Autres recettes</i>							
Subventions du Fédéral	11,958	51,763	70,579	87,996	93,383	+ 5,387	87,865
Honoraires et services divers	3,173	40,733	59,178	72,204	78,859	+ 6,655	71,773
Intérêts et escompte sur change étranger	3,010	3,859	4,503	7,936	7,528	- 408	8,893
Divers	4,262	6,109	5,792	6,093	5,842	- 851	6,050
	907	1,062	1,106	1,163	1,154	- 9	1,149
Recettes totales	441,417	503,613	546,860	598,095	632,014	+ 33,919	686,461
<i>Déficit ou excédent net</i>	- 1,311	+ 274	+ 374	- 302	- 129,423		- 107,265

1. Les chiffres de 1956-57 à 1959-60 ont été tirés des diverses éditions des Comptes Publics. Ceux de 1960-61 et les prévisions pour 1961-62 viennent des tableaux fournis par le ministre des Finances en appendice au discours sur le budget du 14 avril 1961.

2. Dont une partie, touchant les compagnies de téléphone et les raffineries de pétrole, était versée au fonds d'éducation, jusqu'à la disparition de celui-ci, en 1960-61.

3. Comprenait, jusqu'en 1960-61, un droit spécial versé au fonds du système routier.

4. Dont près de la moitié était versée au fonds d'éducation, jusqu'à la disparition de celui-ci.

5. Impôts spéciaux versés au fonds de l'assistance publique, jusqu'à la disparition de celui-ci, en 1960-61.

6. Dont une partie, représentant des droits de coupe et des droits sur la production d'électricité, était versée au fonds d'éducation, jusqu'en 1960-61.

7. Y compris le versement annuel d'un million au fonds de l'assistance publique.

8. Ce montant ne représente pas la totalité des bénéfices de l'Hydro-Québec, mais seulement sa contribution statutaire au fonds d'éducation, jusqu'à 1960-61. Le reste n'apparaît pas aux Comptes Publics.

9. À partir de 1957-58, comprend en plus de la subvention statutaire de 3.2 millions, une subvention de péréquation destinée à procurer à toutes les provinces canadiennes un revenu uniforme per capita des trois grands impôts directs perçus par le Fédéral. À partir de 1959-60, comprend la participation du Fédéral au plan d'assistance-chômage.

10. Comprend en 1960-61, une subvention de 2,800,000 dollars destinée au fonds de l'éducation.

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

Tableau II

Dépenses de l'État provincial du Québec pour les années 1956-57 à 1961-62¹

(en milliers de dollars)

	1956-57	1957-58	1958-59	1959-60	Estimé 1960-61	Différence 1961 sur 1960	Budget 1961-62
Dépenses ordinaires							
Service de la dette.....	30,167	32,838	40,474	21,556	22,347	+ 791	25,132
Fonds d'amortissement..	16,635	19,564	28,175	9,704	8,661	- 1,043	9,600
Intérêts et autres dépenses.....	13,532	13,275	12,299	11,851	13,686	+ 1,835	15,532
Administration de la justice.....	11,826	12,697	14,524	18,885	22,880	+ 3,995	25,281
Santé et bien-être social.	100,278	126,830	135,563	150,245	198,815	+ 48,570	229,336
Unités sanitaires.....	2,548	2,728	2,985	3,593	3,555	- 38	3,800
Construction d'hôpitaux..	17,923	24,092	20,050	25,751	24,660	- 1,101	26,849
Assistance publique ²	47,404	34,029	40,619				
Santé et hygiène publiques ²	3,452	2,586	2,798	49,631	76,530 ³	+ 26,899	89,912 ³
Pensions aux vieillards... Aide aux aveugles et aux invalides.....	8,284	10,301	10,579	21,804	22,440	+ 636	22,619
Aide aux mères nécessiteuses.....	8,562	14,705	18,991	20,156	20,500	+ 344	22,500
Bien-être social ⁴	3,532	27,150	26,493	24,417	41,140	+ 10,723	54,046
Aide à l'habitation.....	4,319	4,373	4,184	4,891	5,000	+ 109	6,000
Aide aux chômeurs.....					5,000 ¹⁰	+ 5,000	3,000 ¹⁰
Enseignement et culture	83,726	105,798	114,952	131,620	172,644	+ 41,024	176,784
Enseignement primaire..	64,127	72,892	81,237	90,918	115,524	+ 24,606	116,571
Enseignement supérieur..	8,303	20,193	16,372	17,955	29,263	+ 11,308	30,759
Enseignement spécialisé.	9,005	10,428	14,010	16,016	10,035	+ 19	17,159
Services récréatifs et culturels.....	2,291	2,285	3,333	6,731 ⁸	11,822 ⁸	+ 5,091	12,295 ⁸
Ressources naturelles...	45,486	48,094	53,532	62,727	79,912	+ 17,185	74,105
Agriculture.....	19,102	19,443	21,011	25,924	35,135	+ 9,211	29,333
Colonisation.....	9,419	9,821	10,513	11,899	13,143	+ 1,244	12,106
Pêche et chasse.....	5,083	5,634	6,242	7,602	8,397	+ 795	8,931
Terres et forêts.....	7,709	7,911	8,567	8,997	12,185	+ 3,188	13,754
Mines.....	1,953	2,732	3,387	3,438	11,052 ¹¹	+ 2,747	9,981 ¹¹
Ressources hydrauliques..	2,220	2,553	3,812	4,867			
Voirie et travaux publics	54,980	61,240	66,233	70,541	72,258	+ 1,717	75,882
Services administratifs divers⁶.....	28,773	29,486	27,764	33,979	40,980	+ 7,001	40,559
Finance.....	7,329	7,890	8,185	9,022	11,701	+ 2,678	13,220
Travail.....	2,580	2,891	3,120	3,464	4,981	+ 1,517	4,920
Législation.....	1,459	1,607	1,623	1,867	1,876	+ 209	2,002
	355,236	416,983	453,042	489,553	609,835	+ 120,282	647,067
Investissements							
Voirie.....	58,388	52,410	58,350	66,453	86,100	+ 19,647	90,813
Travaux publics.....	14,303	17,704	18,656	23,066	36,005	+ 12,939	22,200
Colonisation.....	3,460	3,171	3,377	3,504	3,050	- 454	2,650
Mines.....	2,280	1,922	1,506	3,000	6,730	+ 3,730	3,135
Bien-être social et Jeunesse.....	4,248	4,508	5,400	9,752	14,619	+ 4,867	9,800
Total ⁶	87,492	86,355	93,444	108,844	151,602	+ 42,758	146,659
Total des dépenses.....	442,728	503,339	546,486	598,397	761,437	+ 163,040	793,726
Excédent⁷ (dépenses ordinaires)..	+86,181	+86,628	+93,818	+108,542	+22,179		+39,394

1. Les chiffres de 1956-57 à 1959-60 ont été tirés des diverses éditions des *Comptes Publics* et ont été regroupés pour mettre mieux en valeur les postes importants de dépenses. Ceux de 1960-61 et de 1961-62 ont été tirés des « Estimations budgétaires, 1961-62 », préparées à l'intention de l'Assemblée législative. Les chiffres de 1960-61 ne correspondent pas tout à fait aux estimés provisoires publiés par le ministre des Finances, lors de la présentation de son budget, le 14 avril 1961. Ils représentent, en fait, le total du budget original pour 1960-61 et le premier budget supplémentaire.

2. Pour les années 1956-57 à 1958-59, ne comprend que les secours aux indigents versés pour fins de santé aux institutions qui les recueillent, déduction faite des contributions venant d'autres sources que le trésor provincial.

(suite page suivante)

COMMENTAIRES

pales dépenses mentionnées dans le premier budget supplémentaire comprenaient notamment:

- 23,000,000 pour la construction de routes
- 13,500,000 pour l'assurance-hospitalisation
- 15,650,000 pour la construction d'hôpitaux
- 8,547,000 pour l'aide financière aux universités
- 8,048,000 pour des subventions aux collèves
- 13,410,000 pour les commissions scolaires
- 4,000,000 pour l'assistance sociale
- 4,800,000 pour subventionner les achats d'engrais chimiques
- 5,000,000 pour subventions aux municipalités en vue de l'exécution de travaux d'hiver
- 2,244,000 pour faciliter l'établissement de foyers à l'intention des personnes âgées.

Ce ne sont là que quelques-unes des nombreuses dépenses qui n'avaient pas été prévues au premier budget et qui ont fait l'objet de budgets supplémentaires. Par ailleurs, quelques-uns des crédits votés ne seront pas entièrement dépensés, ce qui fait que le total des dépenses n'atteindra pas 785 millions de dollars, comme on l'a indiqué plus haut, mais plus vraisemblablement 745 millions de dollars¹. On remarquera que ce dernier montant diffère des 761 millions de dollars indiqués à notre tableau II, comme chiffre provisoire des dépenses pour la même année. C'est que le total indiqué au tableau comprend le budget principal et le premier budget supplémentaire seulement, tel qu'apparaissant dans les «Estimations budgétaires 1961-62». Si nous l'avons choisi de préférence à l'autre, en dépit du léger écart dans les chiffres, c'est qu'il fournissait un détail des postes immédiatement comparables aux chiffres du budget de 1961-62.

1. *Discours sur le budget*, prononcé par l'honorable Jean Lesage à l'Assemblée Législative, le 14 avril 1961, annexe 2, p. 90.

3. Pour les années 1956-57 à 1958-59, comprend toutes les dépenses du ministère de la Santé n'apparaissant pas sous des rubriques spéciales.

4. Comprend, pour les années 1956-57 à 1958-59, les dépenses générales des ministères du Bien-Être social et de la Jeunesse, et depuis 1957-58, la part des subventions d'assistance publique versée aux institutions de bien-être social.

5. Comprend la réserve pour comptes douteux.

6. Y compris les dépenses en immobilisations des autres ministères.

7. Excédent des recettes sur les dépenses ordinaires seulement, à l'exclusion des immobilisations.

8. Comprend, à partir de 1959-60, les dépenses générales du ministère de la Jeunesse, y compris les bourses d'études.

9. Comprend les montants prévus pour l'assurance-hospitalisation, soit 13.5 millions de dollars en 1960-61 et 57.4 millions de dollars en 1961-62.

10. Montants prévus comme contribution provinciale aux travaux d'hiver des municipalités déjà financés grâce à l'aide fédérale.

11. À partir de 1960-61, les ministères des Mines et des Ressources hydrauliques sont fondus en un nouveau ministère des Richesses naturelles. Comprend les dépenses de l'Office de l'Électrification rurale, apparaissant auparavant au ministère de l'Agriculture.

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

Voici d'ailleurs comment s'établit la comparaison entre les deux séries. On voit que c'est surtout du côté des dépenses de capital que l'écart est sensible.

	Budget principal et premier budget supplémentaire	Chiffres provisoires 1960-1961 (discours du budget 1961-62)
	(millions de dollars)	
Dépenses ordinaires.....	587.5	597.4
Dépenses de capital.....	151.6	126.1
Dette publique.....	22.3	22.1
Total.....	761.4	745.6

Quel que soit le montant auquel on arrivera en définitive, il marque un bond sensationnel par rapport à l'année précédente, de quelque 147 millions de dollars si l'on prend l'évaluation la plus conservatrice. Cela représente une hausse d'environ 25 p.c. en une seule année. On voit aussi, par notre tableau II, que la plus grande partie de l'accroissement se retrouve sous les rubriques «enseignement et culture» et «santé et bien-être social», pour ce qui concerne les dépenses ordinaires, mais que les dépenses d'immobilisation ont subi un accroissement proportionnellement plus considérable, particulièrement au chapitre de la voirie.

Quant au détail de ces dépenses, il est difficile d'effectuer une comparaison de 1960-61 avec l'année précédente, à cause des nombreux changements de rubriques auxquels nous faisons allusion au début de ce commentaire. Mentionnons, cependant, que les 26.8 millions de dollars d'augmentation de dépenses au chapitre de la santé et de l'hygiène publiques comprennent 13.5 millions de dollars pour les débuts de l'assurance-hospitalisation, mise en vigueur dès le 1er janvier 1961. Sont aussi dignes de mention les subventions croissantes (+ 24 millions de dollars) à l'enseignement primaire, un accroissement de quelque 65 p.c. dans les subventions à l'enseignement supérieur (+ 11 millions de dollars), ainsi qu'une hausse des deux tiers dans les dépenses de bien-être social (+ 16.7 millions de dollars). L'agriculture, pour sa part, bénéficie d'un accroissement de dépense non négligeable de 9.2 millions de dollars. En somme, à peu près tous les postes de dépenses ont subi des hausses plus ou moins sensibles.

Du côté des recettes, le progrès de 1960-61 sur l'année précédente est beaucoup moins accentué: cela se comprend facilement, puisqu'aucun changement de taxes n'a eu lieu, sauf pour l'impôt sur les compagnies, les seules hausses de rendement étant attribuables à l'accroissement naturel. Il n'en reste pas moins que le Trésor provincial pouvait bénéficier de quelque 34 millions de dollars de plus qu'en 1959-60, attribuables surtout à l'impôt sur les compagnies (+8.7 millions de dollars), à l'impôt sur les revenus des particuliers (+5.0 millions de dollars), à la taxe sur l'essence (+7.6 millions de dollars) et au paiement de péréquation du Fédéral (+6.6 millions de dollars), la plupart des autres postes ayant subi aussi des accroissements. Si le rendement de l'impôt sur les compagnies a subi une hausse aussi forte, en dépit de la baisse des profits des compagnies, c'est que le taux effectif d'imposition est passé de 9 p.c. à 10 p.c. On sait qu'à partir de 1960, ce changement de taux s'est accompagné d'une modification dans la loi fédérale permettant aux contribuables du Québec de bénéficier de la pleine déductibilité. C'est la solution qu'on avait trouvée comme alternative aux subventions fédérales aux universités. Le Québec renonce à ces subventions, mais promet de remettre l'équivalent à ses institutions de haut-savoir; moyennant quoi les compagnies du Québec sont appelées à financer l'opération, mais en apparence seulement, car elles bénéficient d'une déductibilité supérieure à celle des compagnies des autres provinces. On voit quelles complications le respect de l'autonomie provinciale est susceptible d'amener.

* * *

L'exercice financier en cours verra les recettes publiques s'accroître sensiblement, au titre, principalement, de l'impôt sur les compagnies (+20 millions de dollars) et de l'impôt sur les revenus des particuliers (+18 millions de dollars). Il ne s'agit pas ici uniquement d'accroissement naturel, puisque le gouvernement provincial a décidé de modifier ces impôts à la hausse dès décembre, à l'occasion du vote de la loi sur l'assurance-hospitalisation, et en utilisant comme argument «l'orgie de dépenses» du gouvernement précédent lors de l'élection de 1960. Laissons de côté l'aspect politique de ces changements et jugeons-les uniquement sous

l'angle économique. Nous estimons à cet égard qu'une augmentation d'impôts doit être appréciée à la lumière de la rentabilité des dépenses qu'elle permet: à cet égard les légères modifications d'impôt en question seraient amplement justifiées aux yeux de tous ceux qui estiment que le gouvernement s'est engagé dans la réalisation de projets qui s'imposaient depuis fort longtemps.

Encore faut-il que le nouveau fardeau fiscal soit équitablement réparti et qu'il ne provoque pas d'effets pernicioeux sur la productivité de l'économie ni sur la distribution des revenus. En ce qui concerne l'impôt sur les bénéfices des compagnies — mises à part les modifications techniques à la loi provinciale qui le rapprochent davantage de la loi fédérale et qui ont été généralement bien accueillies par les intéressés — on a majoré les taux de 10 à 12 p.c. Voici une modification en principe impopulaire, mais le déplaisir des contribuables pourrait être tempéré par la promesse d'une plus grande prospérité, provenant d'une politique économique plus dynamique de la part du gouvernement provincial. Par ailleurs, cette augmentation de taux ne place pas les compagnies québécoises en situation d'infériorité par rapport aux compagnies ontariennes, ces dernières étant déjà grevées d'un taux de 11 p.c. depuis quelques années. Dans les deux cas, il y a double taxation, en ce sens que les contribuables ne peuvent déduire de leur impôt fédéral qu'une partie de l'impôt payé au provincial, soit 9 p.c. dans le cas de l'Ontario et 10 p.c. dans le cas du Québec.

Quant aux changements apportés à la loi de l'impôt sur le revenu des particuliers, on ne peut prétendre que les effets seront aussi indifférents. L'abaissement de l'exemption de base de 1,500 à 1,000 dollars pour les célibataires, et de 3,000 à 2,000 dollars pour les gens mariés n'est pas une heureuse solution puisqu'elle surcharge les très petits contribuables. Sans doute, peut-on prétendre qu'il est normal que les usagers du plan d'assurance-hospitalisation en paient partiellement le prix. Mais il aurait mieux valu qu'on impose alors une taxe spéciale, ou une prime, solution qui aurait pu être acceptée tout aussi bien que dans d'autres provinces. Ou encore, on aurait pu, si l'on voulait recourir à l'impôt sur le revenu, majorer les taux, en laissant les exemptions de base telles qu'elles étaient. Un principe important devrait, à cet égard, être admis par tous: c'est que l'impôt sur le revenu doit affecter

le revenu non requis pour des dépenses indispensables. Or, qui peut prétendre qu'un revenu de 1,500 dollars pour un célibataire et 3,000 dollars pour un contribuable marié couvre autre chose que des dépenses de toute première nécessité?

Parmi les autres changements de recettes de 1961-62 sur 1960-61, notons une légère baisse de la taxe de vente, attribuable, selon le ministre des Finances, au dégrèvement de l'huile à chauffage. La taxe sur les repas rapportera beaucoup plus parce que les boissons alcooliques consommées dans les hôtels et les restaurants sont désormais taxées, ce qui fera plus que compenser un certain dégrèvement quant aux repas eux-mêmes (le minimum taxable passant de 60 cents à un dollar). On remarquera aussi une baisse appréciable des subventions du Fédéral. Au total cependant, le Trésor provincial recueillera la somme sans précédent de 686 millions de dollars.

Une telle somme sera néanmoins insuffisante pour couvrir toutes les dépenses et le déficit prévu sera de 107 millions de dollars. Il n'y a là pas de quoi s'alarmer, puisque la dette de la Province se trouve à un niveau incomparablement plus bas que celui de la plupart des autres provinces. Le gouvernement provincial actuel se trouve donc dans la situation confortable de celui qui, pour quelques années du moins, peut emprunter au rythme d'une centaine de millions chaque année pour réaliser son ambitieux programme législatif, sans avoir à modifier sensiblement les impôts. La situation devra, cependant, être régularisée à ce moment-là, et on devra revenir fatalement au principe de l'équilibre budgétaire. La dette de la Province, en effet, ne peut augmenter indéfiniment à un tel rythme, sans compter que le budget lui-même ne rend pas compte de toute la réalité. En dehors du budget en effet, le gouvernement devra emprunter des sommes énormes, notamment pour les investissements universitaires (175 millions de dollars en cinq ans) et indirectement en accordant sa garantie aux emprunts massifs de l'Hydro-Québec. Ajoutons qu'il faudra faire face aussi à une autre éventualité: c'est que le gouvernement provincial assume un jour, d'une façon ou d'une autre, les énormes dettes des commissions scolaires et des hôpitaux de la Province.

Quant au détail des dépenses, l'effort portera surtout, semble-t-il, sur la santé et le bien-être social. L'assurance-hospitalisation

pour sa part coûtera quelque 57 millions de dollars, sur un total de 130 millions de dollars, puisque le gouvernement fédéral est appelé à fournir 72 millions de dollars. Cette somme sera appelée à augmenter rapidement si l'on en croit des déclarations récentes et l'insatisfaction des institutions hospitalières quant à l'application du plan au cours de sa première année de fonctionnement. Le plan ayant été lancé de façon quelque peu prématurée, on doit s'attendre à beaucoup de rajustements qui se traduiront, sans doute, par des déboursés plus élevés.

Quant aux autres dépenses, la comparaison se révèle très difficile à faire, à cause des nombreux changements de rubriques. Il faudra attendre les chiffres de l'an prochain pour se faire une idée plus juste de la situation. Mentionnons, cependant, le peu de cas que l'on fait de l'expansion économique, à comparer avec d'autres secteurs de dépenses, qui se réservent la part du lion dans le budget. On avait annoncé une réorganisation complète et combien nécessaire du ministère de l'Industrie et du Commerce. Sans doute, cette réorganisation est-elle en marche. Sans doute aussi éprouve-t-on des difficultés à recruter du personnel compétent. Il n'en reste pas moins que le budget du ministère, pour 1961-62, n'est que de 3,307,000 dollars. On a mis de côté, en particulier un projet fort désiré, la constitution d'une caisse de crédit pour la petite industrie. Souhaitons que ce projet ainsi que d'autres tout aussi importants ne soient pas définitivement relégués aux oubliettes.

En somme, le programme de dépenses de l'année courante ne doit pas être considéré comme le modèle définitif à suivre au cours des années ultérieures. Certains services, déjà choyés dans le passé, pourront, sinon être négligés, du moins rester au même point. D'autres, par ailleurs, exigeront une réorganisation et des accroissements de fonds. Au fur et à mesure d'ailleurs qu'on voudra recourir à des fonctionnaires plus qualifiés, il faudra prévoir de meilleurs salaires, ce qui se traduira par des dépenses plus fortes. On peut donc s'attendre à ce que les fortes hausses subies au cours des deux dernières années dans le budget se poursuivent encore pendant quelques années.

Roland PARENTEAU